



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'agriculture et du développement rural

2010/2211(INI)

11.2.2011

PROJET D'AVIS

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013

sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013
(2010/2211(INI))

Rapporteur pour avis: Giovanni La Via

PA_NonLeg

PA\856826FR.doc

PE458.629v01-00

2/4

FR

SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission spéciale sur les défis politiques et les ressources budgétaires pour une Union européenne durable après 2013, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. juge l'actuel débat sur la nouvelle politique agricole commune (PAC) important, étant donné le rôle de l'agriculture en tant que secteur stratégique dans l'Union européenne;
2. rappelle que la PAC, en plus de ses objectifs fondamentaux, a un rôle multifonctionnel en fournissant des biens publics – protection de l'environnement, production d'aliments de grande qualité et normes élevées en matière de bien-être des animaux – et en façonnant et en améliorant dans l'Union la diversité et la qualité de paysages appréciés; souligne que la PAC joue également un rôle clé dans la lutte contre l'abandon des terres, l'exode rural et le vieillissement de la population rurale dans l'Union en allouant un financement approprié aux communautés rurales;
3. fait observer qu'il s'agit de la première réforme de la PAC depuis que l'Union compte 27 États membres et qu'il est important de tenir compte des divers types d'agriculture que l'on peut trouver dans les différents pays et territoires européens, tout en évitant d'essayer de renationaliser ce qui relève d'une politique commune;
4. note que la part consacrée à la PAC dans l'ensemble du budget de l'Union n'a cessé de diminuer et continue à suivre cette tendance, passant de quelque 75 % en 1985 à 39,3 % d'ici 2013, ce qui représente moins de 0,45 % du PIB total de l'Union, alors que la politique agricole améliore la sécurité alimentaire de 500 millions d'Européens, fournit 13,6 millions d'emplois et protège et préserve directement 47 % de l'ensemble du territoire européen;
5. considère, étant donné le large éventail d'objectifs que la politique agricole est appelée à atteindre et la nécessité de garantir une réelle valeur ajoutée, que la part du budget consacrée à la PAC doit au moins être maintenue au-delà de 2013;
6. estime que la durée du cadre financier pluriannuel (CFP) doit être choisie de manière à ce que la mise en œuvre des budgets soit adéquate et efficace, et permette de réaliser les objectifs d'une Europe forte; considère également qu'un haut niveau de flexibilité est nécessaire, vu les défis inattendus auxquels la PAC devra certainement faire face à l'avenir;
7. pense, à la lumière des expériences passées, que des périodes de programmation courtes peuvent entraîner des inconvénients tant pour les dépenses que pour la réalisation des objectifs, et propose dès lors une période d'au moins sept ans, afin d'éviter de répéter les problèmes et les erreurs rencontrés récemment;
8. demande à ce que le CFP et la structure actuelle du budget soient maintenus pour garantir

une seule rubrique pour l'agriculture et le développement rural.